



Projet de chambre de coordination et de développement

Les producteurs en serre du Québec

Plan de la présentation

- Pourquoi ?
- Choix du moyen
- Qu'est-ce qu'une chambre de coordination et de développement
- Le projet des producteurs en serre du Québec
- Suite
- Conclusion

Pourquoi

- L'industrie doit participer à son développement
- Responsabilité sociale de l'industrie
- Répondre aux besoins de la filière
- Financement des programmes d'aides

Pourquoi

- Les producteurs en serre doivent être impliqués et engager dans un dialogue avec les parties prenantes afin de supporter le développement de l'ensemble de l'industrie serricole et de la filière
- Une responsabilité sociale d'investir dans son développement durable
- Tous les programmes publics d'aide à la recherche, au développement et à la promotion exigent un investissement de l'industrie

Le moyen

- Critère : répartition équitable entre les producteurs
- Moyen :
 - Aucun
 - contribution volontaire
 - plan conjoint
 - chambre de coordination et de développement

Une chambre de coordination et de développement (extrait document RMAAQ)

- La chambre de coordination et de développement est un outil prévu dans le cadre de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, c. M-35.1) (la Loi). Personne morale dès sa formation, **elle favorise la concertation des intervenants qui souhaitent s'impliquer collectivement dans le développement de leur secteur autour d'objectifs communs. En effet, sa structure tend à rassembler divers acteurs d'une filière.**
- Pour ces fins, l'encadrement légal des chambres permet à chacune d'elles de s'adapter au gré d'un processus évolutif par lequel **les membres se dotent de mandats divers selon les besoins du secteur et les consensus obtenus.** Effectivement, les décisions de la chambre sont celles prises par ses membres. De plus, la chambre peut permettre de résoudre les problèmes grâce à une approche qui implique **toute la filière.**

Caractéristiques d'une chambre

- Alors que le plan conjoint vise essentiellement les producteurs¹, la chambre de coordination et de développement permet à une filière de se doter de moyens pour améliorer et développer la production et la mise en marché d'un produit agroalimentaire, de la pêche² et de la forêt privée, des producteurs jusqu'aux consommateurs. Une chambre peut devenir complémentaire à un plan conjoint puisqu'elle permet de rassembler tous les acteurs de la filière à la même table pour qu'ils travaillent ainsi en concertation. Par conséquent, divers avantages peuvent inciter ces acteurs à se prévaloir de ce mécanisme, notamment :

Caractéristiques

- La collaboration entre les membres: restaurateurs, transformateurs, fournisseurs d'intrants, intervenants du secteur de la distribution et représentants des consommateurs;
- Le partage d'informations et des connaissances entre les différents maillons de la filière;
- Le développement d'un climat d'ouverture et de transparence au sein de la filière;
- La mise en commun de ressources pour la réalisation de buts communs notamment en recherche et développement;

Caractéristiques

- La recherche de mécanismes, pour stimuler l'innovation et diversifier les débouchés afin de faire face aux changements dans leur secteur, et ces mécanismes peuvent évoluer dans le temps;
- La concertation entre des intervenants qui s'impliquent, laquelle est particulièrement importante dans un contexte d'évolution rapide des marchés;
- La résolution de problèmes de mise en marché par une approche globale de la filière;
- Le positionnement des produits québécois sur les marchés intérieurs et extérieurs, notamment par le recours à un sigle ou à une marque de commerce.

Pouvoirs

- Une chambre peut prendre toute mesure pour promouvoir, améliorer, coordonner et développer la production et la mise en marché d'un produit agricole ou alimentaire. Notamment, elle peut :

Pouvoirs

- Étudier, coordonner et proposer des moyens de planifier les conditions de production et de mise en marché du produit visé;
- Rechercher et proposer des moyens d'améliorer la production et la mise en marché du produit visé;
- Préparer, financer ou administrer des programmes de recherche, d'amélioration de la qualité, de promotion, de publicité ou de vente du produit visé;
- Proposer aux acheteurs, producteurs, personnes engagées dans la mise en marché et autres intervenants des programmes de formation et des moyens plus efficaces de production et de mise en marché du produit visé;

Pouvoirs

- Rechercher et développer des débouchés pour le produit visé;
- Faire des représentations au nom des membres sur toute matière relative à la production ou à la mise en marché du produit visé;
- Établir des normes particulières au produit visé et à sa présentation et faire la promotion de ce produit;
- Détenir, aux conditions qu'elle détermine, la propriété d'un sigle ou d'une marque de commerce pour identifier le produit dont elle coordonne la mise en marché et en subordonner l'utilisation au respect des normes établies en vertu du paragraphe 7°. »

Le projet du PSQ

- Produits et secteurs visés
- Tous les produits en serre. Une serre étant un espace de production recouvert de plastique, verre ou tout autre matériau dont l'environnement de production est contrôlé : Chauffé, éclairé, climatisé, ventilé.
- Excluant le cannabis et les plants forestiers

Financement

Province	Superficie/ventes	contribution	Total payé à l'association et marketing commission
Ontario	par boîte	0,15	4 817 626 \$
	15 339 636 mètres carrés	0,27	4 141 702 \$
Colombie Britannique	4 100 805 m. c.	0,19 \$	762 750 \$
Québec	Vente 400 M\$	0,10%	400 000 \$

Budget

Prélevé	Annuel \$
Secteur fruits et légumes	200 000\$
Recherche	90 000\$
Promotion produit Québec	90 000\$
Administration et gestion	20 000\$
Secteur ornemental	200 000\$
Promotion produit Québec	90 000\$
Recherche et développement	90 000\$
Administration et gestion	20 000\$

Aide financière annuelle/producteur en serre

Producteurs en serre subvention	Au 31 avril 2021	Moyenne 5 années
Agri-Stabilité	1 400 945\$	1 887 958\$
Agri-Québec plus	666 846\$	689 200\$
Agri-Investissement	1 221 325\$	1 350 060\$
Agri Québec	6 935 366\$	6 326 575\$
Total	10 224 482\$	10 253 793\$

Gouvernance

- Majorité de producteurs en serre
- La filière:
 - Représentant(e)s de la distribution
 - Représentant(e)s de fournisseurs
 - Représentant(e)s de la recherche
 - Représentant service conseil
 - Québec vert
 - Observateur : Ministère et consommateur

Retombées anticipées

		Retombées anticipées
Recherche et développement		
Fruits et légumes	90 000\$	270 000\$
Ornemental	90 000\$	270 000\$
Total recherche et développement	180 000\$	540 000\$
Promotion		
Fruits et légumes	90 000\$	180 000\$
Ornemental	90 000\$	180 000\$
Total promotion	180 000\$	360 000\$
TOTAL	360 000\$	900 000\$

Suite

- Consultation des producteurs et de la filière à l'automne 2021
- Dépôt du projet à la Régie hiver 2022
- La Régie peut vérifier l'opinion de groupes de personnes intéressées, et ce, de la façon qu'elle juge appropriée, par exemple par la tenue d'une séance publique.
- Consensus de la filière dont les producteurs
- Potentiel de développement de relations harmonieuses entre les organisations œuvrant dans le secteur

Conclusion

- Objectif : contribution équitable du secteur au développement durable
- La situation actuelle ne peut être maintenue
- Les enjeux et les défis sont nombreux